

Propositions de TPM	Analyse des propositions de TPM	Détails des analyses des propositions de TPM	Demandes de La Seyne (portées par les instances de démocratie participative et validées par les élus)
TRACÉ DU TCSP			
TPM propose en option d'assurer la liaison par le TCSP entre les deux sites (Ollioules et La Seyne) du Pôle Mer	Le tracé optionnel via la RD559 (avenue de la première armée française) contraint à délaissier le quartier Berthe	Depuis les années 1980, la réalisation d'un TCSP traversant le quartier Berthe en rénovation (15.000 habitants) est considéré comme moyen majeur de redynamisation urbaine et sociale. Le site propre est réalisé sur 2,6 km depuis 1999 (et sert de piste pour les motos et quads !...). En outre, il dessert des équipements structurants existants ou en cours de reconstruction pour l'ensemble de la population, non seulement du quartier, mais également de la ville et des communes alentour (espace culturel Tisot, maison des services publics, CPAM, médiathèque Chedid, hôpital George-Sand, etc), et permettra, grâce à sa partie la plus à l'ouest, l'installation intermodale de l'appel-bus AB80 du site économique des Playes, et aux 35.000 habitants de Six-Fours d'avoir un accès au TCSP proche de leur commune.	Maintenir le tracé via le quartier Berthe et prolonger la ligne 120 jusqu'à l'intérieur de la zone de Brégaillon (comme les 3 lignes de bus BN1, BN2 et BN3 internes à l'Arsenal de Toulon) pour relier les deux sites du Pôle Mer
Le tracé prévoit la circulation du TCSP sur l'avenue Youri-Gagarine	Un site propre sur l'avenue Gagarine contraint à supprimer 2 voies routières et obère le prolongement de la piste cyclable du carrefour du 8 mai au centre ville	Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU, il est prévu une étude sur les mobilités dans le centre ville. Figurer le tracé à présent sans tenir compte des préconisations de cette étude est incohérent et ne permet pas d'envisager l'hypothèse de requalifier l'avenue Léon-Gambetta en voie urbaine sans voiture (sauf livraisons), dédiée au TCSP et aux modes actifs, pour sa rénovation d'entrée de centre, sa valorisation et sa redynamisation commerciale et de services, voire le traitement des îlots d'habitat vétuste des alentours.	Attendre le résultat de l'étude des mobilités du protocole de préfiguration du NPNRU pour trancher entre l'option Gagarine et l'option Gambetta
Le tracé prévoit la traversée de la place Ledru-Rollin avant le débouché sur le port Le tracé prévoit la circulation sur le port de La Seyne (quais Saturnin-Fabre et Gabriel-Péri)	Le maintien de la circulation automobile, s'ajoutant au TCSP, réduirait les surfaces de la place Ledru-Rollin et des quais du port, qu'il convient normalement de dédier aux fonctionnalités urbaines apaisées et aux activités culturelles et commerciales, ainsi que c'est prévu dans le projet de NPNRU de TPM. En outre, l'absence de solution de report de la circulation automobile ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de ligne structurante fixé dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025 de TPM, prévoyant une fréquence de desserte inférieure à 10 minutes.	Reporter la circulation automobile vers l'avenue Louis-Curet à l'est et sur un ouvrage simple à réaliser sur la mer permettant la traversée du port et l'apaisement écologique et social des quais actuels, avec, par exemple, réinstallation des anneaux de bateaux de plaisance le long des quais des anciens chantiers	
Le tracé envisagé par le PDU prévoit un terminus au droit de "l'Atelier mécanique"	Le développement de l'activité du terminal de croisières, les programmes de création de 352 logements (dont 87 sociaux) à Bois Sacré, de dynamisation économique navale (zones Grimaud et de L'Éguillette, avec <i>Monaco Marine</i>), de création d'un pôle de tourisme, de culture et de loisirs à vocation supra-communale (<i>Atelier Mécanique</i> : 9 salles de cinéma, 2 hôtels, commerces de bouche et de loisirs), et le projet en gestation d'un pôle économique de hautes technologies de la communication et des médias aux <i>Mouissèques</i> , vont générer un surcroît majeur de circulation automobile et de fret s'il n'est pas proposé une alternative combinant les TCSP terrestre et maritime et les modes actifs.	Reporter le terminus du TCSP aux environs de la zone économique Grimaud (les réservations foncières existent et 0,6 km sont déjà réalisés), avec intermodalité avec le TCSP maritime (appontement prévu à Bois Sacré dans le PDU de TPM)	